

Accusé de réception en préfecture 087-248719353-20220428-DEL-47-2022-DE Date de télétransmission : 09/05/2022 Date de réception préfecture : 09/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 28 avril à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 avril 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	13	0	3	1	0

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, LENOBLE Monique, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres excusés: BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, LEBLANC Christian

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : BIDAUD Jean-Michel

MARCHES PUBLICS

Délibération n°47-2022 : Piscine - Réfection des quais : avenant n°1

Monsieur Simon, Vice Président, informe les membres du Bureau que le chantier de réfection des quais de la piscine aura lieu après la période estivale en raison de difficultés d'approvisionnement en carrelage.

Les travaux ont été attribués à la société SAREPS pour un montant de 39 675 € HT.

A la suite de l'attribution, la société SAREPS s'est rendue compte que la réfection d'un quai sur les 4 avait été oubliée ainsi que le chiffrage d'autres éléments.

Un avenant en plus value de 12 750 € HT est proposé.

Accusé de réception en préfecture 087-248719353-20220428-DEL-47-2022-DE Date de télétransmission : 09/05/2022 Date de réception préfecture : 09/05/2022

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1 er avril 2019, Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n°21-2022 portant attribution du marché de travaux pour la réfection des quais de la piscine

Vu le devis proposé par la société SAREPS,

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- AUTORISER Madame la Présidente à signer avec la société SAREPS l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réfection des quais de la piscine intercommunale à Eymoutiers pour un montant de 12 750€ HT portant le marché à un montant total de 52 425€ HT;
- DIRE que les crédits sont prévus au Budget principal 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures des membres présents.

> Pour extrait conforme. A Eymoutiers, le 04 mai 2022

> > La Présidente Melanie PLAZANET

La Présidente.

Mélanie PLAZANET le Communes Communaut

5. rue de la Liberté

87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 0 9 MAI 2022

Publié le :

2 5 MAI 2022